

## Nouvelle usine NVH de production de dioxyde d'uranium à Malvés Narbonne

### **Malvés Narbonne et les combustibles nucléaires.**

Depuis sa création en 1959, le site de Malvés, Narbonne 11, aujourd'hui exploité par ORANO Cycle, est dédié à la conversion des concentrés miniers en tétrafluorure d'uranium, transformé ensuite sur d'autres sites en hexafluorure d'uranium, puis enrichi en uranium 235 pour obtenir le combustible nucléaire Uranium Naturel Enrichi (1 050 t/an) qui alimente 34 des 58 réacteurs du parc nucléaire.

En 2018, ORANO a obtenu l'autorisation d'implanter à Malvés une nouvelle usine de production de dioxyde d'uranium à partir d'uranium appauvri afin de réaliser en France toutes les étapes de la production du MOX. Le MOX est un mélange de dioxyde de plutonium (très radioactif, issu d'uranium usé provenant des réacteurs) et de dioxyde d'uranium appauvri, développé depuis la fin des années 80. Il est utilisé dans 24 réacteurs français (120 t /an). Alors que le site n'était pas impliqué dans ce process jusqu'à présent, Narbonne Malvés rejoint les maillons de la filière MOX ORANO : La Hague, Tricastin, Marcoule.

### **Production de dioxyde d'uranium NVH**

La production de dioxyde d'uranium sera réalisée à Malvés selon un procédé dit « Nouvelle Voie Humide NVH ». L'uranium appauvri provenant de Tricastin est successivement transformé en nitrate d'uranyle par l'acide nitrique, puis en octaoxyde de triuranium par calcination et finalement en dioxyde d'uranium par réduction dans un four à hydrogène à 650°C. L'arrêté préfectoral du 26 juillet 2018 autorise une production de 300 t de dioxyde d'uranium/an, en continu sur toute l'année. Le dioxyde d'uranium produit à Malvés est destiné à l'usine MELOX de Marcoule (30) où il est mélangé au plutonium venant de La Hague (50) pour l'obtention du combustible MOX.

### **NVH : des émissions substantielles de polluants atmosphériques**

Les processus chimiques et thermiques de la production de dioxyde d'uranium émettent des gaz rejetés à l'atmosphère par une nouvelle cheminée de 20 m de haut (la 36<sup>ème</sup> à Malvés). Selon l'autorisation, NVH pourra rejeter dans l'air narbonnais 10 000 m<sup>3</sup>/h de gaz contenant des oxydes d'azote NOx (100 mg/m<sup>3</sup>), du protoxyde d'azote (200 mg/m<sup>3</sup>), de l'ammoniac (5 mg/m<sup>3</sup>)

provenant des réactifs utilisés, ainsi que des poussières ou particules fines (5 mg/m<sup>3</sup>) et de l'uranium (0.2 mg/m<sup>3</sup>) émis par les différentes matières pulvérulentes mises en œuvre. Ces rejets atmosphériques correspondent à des flux annuels de 8 400 kg de NOx, 400 kg de particules fines et 17 kg d'uranium. Ils s'ajouteront aux émissions du site (78 000 kg NOx, 39 kg d'uranium en 2015) et à celles du projet TDN de traitement des bassins d'évaporation (12 000 m<sup>3</sup>/h, 19 200 kg NOx/an).

### **NVH : une autorisation en douceur, sans étude d'impact ni enquête publique**

L'autorisation de NVH a bénéficié d'une instruction allégée, selon une procédure d'examen au cas par cas. Sur la base d'un formulaire, l'Autorité Environnementale (DREAL Occitanie) n'a pas souhaité faire procéder à une étude d'impact et a prononcé une dispense, permettant d'éviter une enquête publique. Cette opération a été accompagnée par le saucissonnage de l'autorisation de NVH et de plusieurs arrêtés complémentaires concomitants.

L'usine NVH n'est même pas répertoriée comme une nouvelle Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) à Malvés, mais simplement associée à des autorisations existantes. Or, NVH est une nouvelle et unique usine en France de production de dioxyde d'uranium pour la filière nucléaire MOX.

### **Pétition et soutien participatif**

**Pétition des associations COLERE&RUBRESUS :**

[https://www.petitions24.net/non\\_a\\_lusine\\_doxy\\_de\\_duranium\\_orano\\_malvesi\\_narbonne\\_halte\\_a\\_lescalade\\_de\\_la\\_production\\_de\\_dechets\\_duranium?s=56689846](https://www.petitions24.net/non_a_lusine_doxy_de_duranium_orano_malvesi_narbonne_halte_a_lescalade_de_la_production_de_dechets_duranium?s=56689846)

**Fonds participatif de soutien aux actions juridiques COLERE&RUBRESUS :**

<https://www.helloasso.com/associations/association-on-rubresus/collectes/appel-a-financement-participatif>



Association RUBRESUS

13 rue de la Crouzette, 11110 Coursan

[www.rubresus.org](http://www.rubresus.org)

facebook/rubresus

rubresus@yahoo.fr